

Centre de Formation

Durée

3,00 jour(s)

21:00 heures

Public

Personnel d'entreprises extérieures amené à assurer l'appui incendie.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maitriser la sectorisation incendie y compris les règles liées au risque incendie de stockage et d'entreposage sur un CNPE,
- Vérifier la disponibilité des matériels de lutte de prévention incendie et leur emplacement (en tenant compte de la réglementation : date de validité,...),
- Lever un point d'arrêt de permis de feu (conduite à tenir et procédures associées y compris en cas de situation dégradée).

Programme

- Sectorisation de Sécurité (rôle, identification, caractéristiques)
- Sectorisation de sureté (rôle, identification, caractéristiques)
- Aires de stockage et Zones d'entreposage
- Intégrité de la sectorisation :
 - Différents types de perte d'intégrités sur les éléments de sectorisation
 - La gestion en cas de perte d'intégrité
 - Éléments à contrôler par l'appui conseil en prévention des risques incendie
 - Les règles d'utilisation de produits inflammables sur les chantiers
 - Les règles d'utilisation des aires de stockage et des zones d'entreposage
- Permis de feu
 - Règle de mise en œuvre du permis de feu
 - Éléments de contrôle avant levée du point d'arrêt
- Le matériel incendie :
 - L'organisation des secours
 - Le matériel incendie
 - La conformité des moyens en poste fixe et des moyens de communication
- Mise en situation : Analyse et contrôle en incendie et validation des acquis en situation
- Validation des acquis théoriques

Méthodes et supports

- Méthodes alternées : découverte, expositive et/ou participative
- Formateur qualifié STARS, reconnu pour ses compétences professionnelles et pédagogiques
- La séquence pratique doit être réalisée sur CNPE
- Salle de formation équipée
- Documentation remise aux participants

Prérequis

- Être en possession d'un certificat de stage SCN Niveau 2 en cours de validité
- Être titulaire d'une attestation de formation à la manipulation d'extincteurs
- Avoir une expérience opérationnelle sur CNPE dans l'un des domaines suivants (maintenance, logistique, sécurité/RP) en tant que chargé de travaux ou d'affaire ou de surveillance ou de vérification
- Avoir réalisé au moins une campagne annuelle d'arrêts de tranche, qui doit comprend au moins 3 arrêts de tranche OU Avoir réalisé une période de 2 mois consécutifs en arrêt de tranche ou non

Compléter et valider le justificatif employeur attestant de l'ensemble des prérequis